

Procès verbal de la séance du conseil d'Administration du 9 octobre 2017

La séance est ouverte à 18h05

Sont présents :

| | | | | |
|--------------|-------------|---------------|-------------|------------------|
| M. GAUVRIT | M. CALVET | Mme GILBERT | Mme VILLARD | M. GOURLAOUEN |
| Mme PETITIER | Mme AVELINE | M. CHAMPEAU | Mme DEVANNE | Mme DOUGUET |
| Mme GUICHARD | Mme MARSAN | Mme REMY | Mme MASSÉ | Mme METEAU-FRIOU |
| Mme ROCHER | Mme BASQUIN | M. CAUBARUSSE | M. COLIN | M. LEPRON |

Une remarque des parents d'élèves sur l'absence des représentants du conseil régional au CA, surtout en période de restructuration.

Remarque relayée par les enseignants.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Isabelle ROCHER

I – Approbation de l'ordre du jour

Présents votants. 20

Le conseil d'administration adopte l'ordre du jour présenté par le chef d'établissement.

(délibération n°1)

| | |
|------------|----|
| POUR | 20 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

II – Compte-rendu du C.A du 3 juillet 2017

(délibération n°2)

Pas de remarque sur le compte rendu, ce dernier est validé à l'unanimité.

| | |
|------------|----|
| POUR | 20 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

III – Rapport annuel de fonctionnement pédagogique

(délibération n°3)

M. le Proviseur rappelle la demande du Rectorat : le rapport ne doit excéder 6 pages et donc rédigé de manière très synthétique.

Il précise qu'il s'agit d'un outil permettant de mettre en avant les points forts de l'établissement et les éventuels point de vigilance.

Différents documents et annexes sont joints au rapport et constituent un support de l'analyse présentée et une base de réflexion sur les actions à envisager.

Ils présentent :

- L'origine des élèves (sociale-géographique)
- Le parcours au sein de l'établissement : répartition dans les classes, orientation vers les différentes filières, choix des enseignements et la vie dans l'établissement présentés dans le rapport vie scolaire, le bilan de l'association sportive, bilan du CDI...
- La vie hors établissement : voyages et sorties
- Le devenir des élèves : leurs résultats au bac et leurs choix sur l'orientation après le bac.

Le rapport annuel n'appelant pas de remarque, ce dernier est validé à l'unanimité.

| | |
|------------|----|
| POUR | 20 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

IV – Bilan de la délégation à la commission permanente

Les professeurs reconnaissent le côté pratique et surtout le gain de temps qu'apporte la délégation de vote à la commission permanente pour les conventions et voyages.

Monsieur le Proviseur proposera une reconduction de cette délégation lors du CA qui statuera sur l'installation des commissions.

V – Bilan de l'Association sportive

(délibération n°4)

Pas de remarque particulière. M. le Proviseur note une augmentation sensible des adhérents cette année et remercie la municipalité pour la subvention à l'association sportive.

Le bilan financier est soumis au vote :

| | |
|------------|----|
| POUR | 20 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

VI – Bilan de la rentrée 2017

- **Les élèves**

M. le Proviseur fait remarquer une légère baisse des effectifs cette année (-10 élèves), la différence se situe au niveau des secondes (-38), les niveaux premières et terminales sont eux en faible augmentation. Il indique aussi une variation dans le choix des enseignements d'exploration : baisse significative de l'option PFEG et augmentation importante du choix sur l'enseignement ICN.

- **Les enseignants :**

Rentrée un peu compliquée :

Des BMP (postes provisoires) à combler et non pourvus dès la rentrée et des titulaires malades qu'il a fallu remplacer. Le Rectorat rencontrant de grosses difficultés dans le recrutement des contractuels remplaçants.

- **Les locaux**

L'extension est en bonne voie. Le GSU réuni le 12 septembre a permis de présenter les plans quasi définitifs des travaux de l'extension qui devrait débiter au cours du troisième trimestre.

Question d'un parent d'élève : comment expliquer la perte d'une classe de seconde ? Cela s'explique en grande partie sur le grand écart entre les prévisions d'un collègue et réel -31 par rapport à la prévision (58)

Une enseignante rappelle que la situation des effectifs 2016-2017 (12 classes de secondes) était exceptionnelle.

La baisse des effectifs est générale dans le bassin Sud-Loire.

VII – Contrats et conventions

M. le Proviseur énumère des conventions votées lors de la commission permanente du 3 octobre 2017 :

- Convention théâtre « d'ici ou d'ailleurs »
- Convention association « Les Amis du MAP »
- Convention groupement des établissements du bassin Sud Loire
- Contrat « BOOST'EM »

VIII – Voyages

- Voyages sur Angers

IX – Calendrier des permanences petites vacances (délibérations n°5)

Précisions sur la modification du calendrier scolaire :

- Les vacances scolaires de printemps s'étaleront du 26/04/2018 au 13/05/2018 inclus.

Attention l'organisation des cours est modifiée :

- Les cours du vendredi 11 mai auront lieu le mardi 24 avril.
- Les permanences de l'établissement se tiendront les 26 et 27 avril
- Les permanences des vacances de Noël auront lieu les 4 et 5 Janvier 2017

Le calendrier est adopté à l'unanimité

| | |
|------------|----|
| POUR | 20 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

X – Gestion – Affaires financières

1) Attribution de logements (délibérations n°6)

Madame la Gestionnaire présente l'attribution des logements :

- Logement n°1 : Proviseur
- Logement n°2 : Gestionnaire
- Logement n°3 : Proviseur adjoint
- Logement n°4 : Agent d'accueil

Question d'un parent : ne serait-il pas possible de mettre en location le logement laissé vacant par la dérogation du proviseur adjoint ? Le choix n'est pas retenu par le lycée en raison de la probabilité de mobilité des personnels.

L'attribution des logements est adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------|----|
| POUR | 20 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

2) *Tarifs 2018*

(délibérations n°7)

Pas de proposition de changement pour 2018, les recettes et les dépenses étant à l'équilibre.
Les tarifs proposés sont les mêmes qu'en 2017 et adoptés à l'unanimité.

| | |
|------------|----|
| POUR | 20 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

XI – Modification du Règlement Intérieur

(délibérations n°8)

La modification concerne l'article 2.9 du RI comme précisé en rouge ci-dessous.

2.9 Activités pédagogiques à l'extérieur du lycée. Le règlement intérieur s'applique lors de toutes les sorties pédagogiques et voyages scolaires. Durant les stages en entreprise, les élèves restent soumis aux règles en vigueur de l'établissement ainsi qu'au règlement intérieur du lieu de stage. En cas de manquements, le régime des punitions et des sanctions ~~s'appliquera~~ **pourra s'appliquer**.

La modification est adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------|----|
| POUR | 20 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

XII – Questions diverses à déposer 48 h à l'avance.

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le secrétaire de séance
Mme ROCHER

Le Chef d'Etablissement

F. GAUVRIT

